



AVIS

Il est porté à la connaissance du public, que par arrêté N° 1/23/0643 du 3 avril 2024 du Ministre de l'Environnement, la société **ORANGE COMMUNICATIONS LUXEMBOURG SA** a été autorisée à modifier un site d'installations radioélectriques fixes à Mersch, 2, rue Lohr, sous LUREF : 76054, 90496.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999, tous les intéressés peuvent faire appel contre l'autorisation susdite auprès du Tribunal Administratif.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat à la Cour, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir le jour de l'affichage de la décision.

Mersch, le 29 avril 2024

le secrétaire,

le bourgmestre,